

## TABLEAU DES TAUX DE TAXES 2024

<b><u>TAXE FONCIÈRE</u></b>		
Taxe foncière immeubles résidentiels et autres		0.6635
Taxe foncière immeubles six logements et plus		0,6984
Taxe foncière immeubles non résidentiels		1,6225
Taxe foncière immeubles industriels		1.8263
Taxe foncière terrains vagues desservis		1,3270
Taxe foncière E.A.E.		0.5843
Taxe foncière immeubles forestiers		0.6239
Taxe à l'investissement		0,0600
Taxe spéciale à des fins environnementales		0,0025
<b><u>TAXE – SERVICE DE LA DETTE</u></b>		
<b>Taxe générale – dette</b>		0,1089
<b>Taxe secteur - dette :</b>	<b>Autres</b>	<b>Usine</b>
Mont-Laurier urbain	0,0325	0,0382
Brunet urbain	0,0325	0,0382
Brunet rural	0,0000	
Mont-Laurier semi-urbain	0,0155	0,0382
Nouveau Mont-Laurier urbain	0,0325	0,0382
Nouveau Mont-Laurier parc industriel	0,0325	0,0382
Lac Thibault est	0,0279	
Lac Thibault ouest	0,0279	
Industriel / Chapleau	0,0279	
Développement Lépine	0,0325	0,0382
Développement Hôpital	0,0155	0,0382
Développement Lac de la Dame	0,0155	0,0382
Des Ruisseaux rural	0,0000	
Développement Lépine phase 2	0,0279	
Développement Hôpital phase 2	0,0109	
Route 309	0,0279	
Carrefour 309 / 117	0,0325	0,0382
<b>TARIFICATION DE SERVICES : CATÉGORIE RÉSIDENTIELLE</b>		
Tarif d'eau		255.00\$
Tarif d'égout		212.00\$
Tarif d'enlèvement des ordures		190.00\$
Tarif traitement des boues de fosses septiques		11.00\$
Tarif usine hors zones		140.00\$
Brancher Antoine-Labelle		103.00\$

## Notes explicatives

Il y a maintenant sept (7) catégories de taxes foncières prévues à la loi qui servent à payer les dépenses courantes de fonctionnement (frais fixes, rémunération, frais divers, etc.) :

- immeubles non résidentiels ;
- immeubles industriels ;
- immeubles de 6 logements et plus ;
- terrains vagues desservis ;
- établissements agricoles enregistrés (E.A.E.) ;
- immeubles forestiers ;
- immeubles résidentiels ou autres.

Il faut noter qu'un immeuble peut appartenir à plus d'une catégorie et qu'il est du ressort de l'évaluateur de déterminer le pourcentage par catégorie.

À part les taxes foncières générales pour le fonctionnement et celle pour l'investissement, il y a une nouvelle taxe générale à l'environnement permettant de générer des revenus destinés spécifiquement à des activités en matière d'environnement. Il y a aussi la taxe foncière sur la dette qui s'applique uniformément à l'ensemble de la Ville et une taxe différente dans les zones de taxation urbaines en vigueur depuis 2008. Ces taxes servent à rembourser le capital et payer les intérêts de la dette à long terme de la Ville.

Les tarifications de services et certaines taxes de secteurs, sur une autre base que l'évaluation, sont en sus des taxes foncières énumérées y compris un tarif fixe, pour imputer une partie du service de la dette pour l'usine, aux nouveaux utilisateurs des réseaux d'eau potable. Les tarifs sont déterminés en fonction de la dépense à rencontrer.